

# LA RENTRÉE 2025-2026 EN HAUTE-VIENNE



Quelque 14 000 élèves font aujourd'hui leur rentrée dans les collèges de la Haute-Vienne.

Le Conseil départemental, qui assure la modernisation, l'entretien, l'équipement des établissements et la restauration, se mobilise pour donner aux collégiens les meilleures conditions d'études possibles pour favoriser leur épanouissement et leur bien-être.

Soutien aux familles en difficulté, poursuite du Parcours laïque et citoyen, sécurité alimentaire et encouragement au bien manger, amélioration des bâtiments... Le Département est engagé pour accompagner les collégiens sur la voie de l'apprentissage et de l'émancipation.

---

**Contact presse** : Anne-Catherine Farges, 05 44 00 12 42

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet [haute-vienne.fr](http://haute-vienne.fr) dans l'espace « publications ».

## > LES COLLÈGES HAUT-VIENNOIS

Le département de la Haute-Vienne compte 39 collèges : 34 établissements publics et 5 établissements privés sous contrat d'association.

### En chiffres :

Parmi les **34 collèges publics** :

- **28** n'accueillent que des collégiens ;
- **2** sont des **cités mixtes à compétence départementale** ;
- **4** sont des **cités mixtes à compétence régionale** ;
- **13** sont situés dans l'**agglomération de Limoges** (11 sur la commune de Limoges + Isle et Couzeix) et **21** sur le reste du territoire ;
- **6 collèges publics disposent d'un internat** dont deux labellisés Internat d'excellence (Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix-la-Perche) ;
- **7 établissements possèdent une SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) accueillant un peu plus de **400 élèves** ;
- **9 établissements comprennent un dispositif ULIS** (unités localisées pour l'inclusion scolaire), **un collège un dispositif classe relais** (re-scolarisation), et **un collège avec DAR** (dispositif d'autorégulation) ayant pour objectif la réussite en milieu scolaire ordinaire des élèves à besoins particuliers ;
- **5 collèges sont classés en réseau d'éducation prioritaire (REP), dont un en REP+** ;
- **12 collèges possèdent un label E3D en vigueur** (établissements en démarche de développement durable) : 7 collèges au niveau 1 (engagé), 3 au niveau 2 (confirmé) et 2 au niveau 3 (expert) ;
- **10 collèges assurent la restauration des élèves d'écoles primaires** de leur commune de rattachement, en plus de leurs élèves ;
- **292 emplois** (*au sens budgétaire*) sont réservés par le Département au fonctionnement des collèges (agents d'accueil, de maintenance, d'entretien, cuisiniers, lingères, agents effectuant l'entretien des bâtiments et espaces verts), auxquels s'ajoutent 7,5 ETP agents titulaires remplaçants (trois cuisiniers, trois agents d'entretien et 1,5 agent de maintenance) ;
- **20 agents remplaçants composent une équipe mobile**. Ces derniers ont été recrutés selon des secteurs géographiques précis pour assurer un maillage territorial le plus équilibré possible ;
- 12 agents sont recrutés dans le cadre **des contrats Parcours Emploi Compétence** qui visent à inclure les publics éloignés de l'emploi ;
- **6 apprentis dont 4 nouveaux à partir de cette rentrée 2025**.

## > LA RENTRÉE 2025

### Les effectifs en Haute-Vienne

**Prévision globale pour les 34 collèges publics à la rentrée scolaire 2025 : 13 643 élèves.** Les chiffres officiels ne seront connus qu'en octobre, mais les effectifs sont donc en baisse (13 850 élèves à la rentrée précédente et 14 474 pour la rentrée 2023-2024), une tendance qui devrait se poursuivre dans les années à venir en Haute-Vienne. Des ajustements sont encore possibles puisqu'il reste des places dans tous les établissements.

## Prévisions budgétaires 2025

### > 21,12 M€ pour le fonctionnement des collèges :

- **2 M€ de dotation globale annuelle de fonctionnement** versés aux 34 collèges publics et **1 M€ de forfait d'externat** versé aux 5 collèges privés ;
- **3 M€ pour la prise en charge des dépenses de consommation électrique et de gaz** ;
- **0,40 M€ de réserve de fonctionnement** pour financer des charges imprévues de viabilisation ou aider des collèges en difficulté ;
- **0,64 M€ de participations complémentaires** diverses au bénéfice des collèges publics (abonnement à la fibre, maintenance des serveurs Edutice, analyses alimentaires, accès à des réseaux de chaleur, actions de développement durable...)
- **12,3 M€ de moyens humains** (rémunérations, formations, remplacements) ;
- **787 000 € pour aider les familles des collégiens** (780 000 € de compensation du tarif social de restauration, 7 000 € de fonds social départemental) ;
- **1 M€ pour soutenir les actions éducatives et co-éducatives** (transport pour l'EPS, sorties scolaires, aide à l'achat de produits de qualité pour la restauration, financement d'un second jeu de livres pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, pass Shake@do et Pass'Club, Parcours laïque et citoyen...) ;

### > 10,37 M€ pour l'investissement dans les collèges :

- **7,6 M€ pour les travaux** : travaux d'aménagement, opérations de maintenance lourde et d'amélioration des performances énergétiques, opérations de restructuration, participation au programme de travaux des cités mixtes sous gestion régionale ;
- **1,6 M€ pour les moyens numériques** : depuis la rentrée 2024, quatre collèges bénéficient d'un réseau wifi performant, facilitant les innovations pédagogiques (Bernart de Ventadour à Limoges, Jean Rebier à Isle, Louis Jovet à Bellac, et Pierre Mendès France à Bessines-sur-Gartempe). Cinq collèges seront équipés de cette infrastructure prochainement (Albert Calmette, Anatole France et André Maurois à Limoges, Jean Moulin à Ambazac et Jean Rostand à Saint-Sulpice-Laurière). Par ailleurs, la téléphonie VoIP permet de répondre à l'arrêt des lignes sur le réseau cuivre vieillissant. Le collège Albert Calmette est équipé de cette technologie depuis l'année dernière et trois nouveaux collèges devraient en bénéficier au cours de l'année scolaire 2025-2026 ;
- **1,17 M€ de moyens matériels complémentaires** : 190 000 € pour les équipements non pédagogiques (mobilier scolaire de classe et de bureau, matériel technique d'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs), 980 000 € pour accompagner les projets pédagogiques innovants et de développement durable.



Au total, **2 308 €** sont dépensés en moyenne par collégien haut-viennois et par an.

# CINQ AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

## Équilibre, qualité et sécurité alimentaire au cœur des cantines

### > Encouragement au bien manger

Depuis 2022, le Département a procédé à une évolution de son dispositif d'encouragement au bien manger afin de soutenir l'achat de produits locaux et biologiques des collèges et ainsi d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants. Une prime est ainsi versée aux établissements à partir de critères de quantité de déchets produits, du pourcentage de produits locaux servis, et d'une évaluation à l'aide de la calculatrice Egalim.



La collectivité met par ailleurs toujours à disposition des collèges la plateforme Agrilocal, et prend en charge une partie du prix d'achat des produits.

### > La sécurité alimentaire et des réseaux d'eau chaude sanitaire

Le Conseil départemental finance les analyses alimentaires, les contrôles des surfaces en cuisine et de microbiologie des eaux pour les 30 demi-pensions dont il a la charge.

Depuis janvier 2023, la collectivité finance également les analyses alimentaires et de surfaces pour les SEGPA Hygiène et alimentation services (HAS) des collèges Louis Juvet à Bellac, Albert Calmette et Bernart de Ventadour à Limoges et Paul Langevin à Saint-Junien.

### > L'accompagnement des collèges en matière de restauration :

Début 2023, l'équipe du service qualité et prospective a été étoffée avec l'arrivée d'une diététicienne nutritionniste et d'un coordonnateur des chefs de cuisine. Pour cette rentrée 2025/2026, les visites anti gaspillage, diététique et nutrition vont se poursuivre, de même que les formations PMS (plan de maîtrise sanitaire) suivies par les nouveaux arrivants.

## Poursuivre le soutien aux familles

### > Un tarif unique à la cantine

L'Assemblée départementale a mis en place une **tarification unique** pour l'ensemble des collégiens haut-viennois fréquentant une demi-pension sous gestion départementale.

Ce tarif unique permet aux élèves de bénéficier d'un repas à 3,40 € pour le forfait 5 jours et à 3,80 € pour le forfait 4 jours. Le prix complet d'un repas (denrées, personnel, énergie...) est évalué à 9,10 € pour un collégien.

### > Des tarifs sociaux

Parallèlement, **les tarifs de restauration font l'objet de six tarifs sociaux (depuis la rentrée 2022)**. Ils permettent d'apporter une aide significative aux familles des collégiens demi-pensionnaires les plus défavorisés et d'encourager l'accès et l'assiduité à la demi-pension. Ils vont de 1,50 € à 3,40 € par repas pour la demi-pension, et de 7,5% à 50% pour les frais d'internat.

**Pour l'année scolaire 2024-2025**, le nombre de bénéficiaires du tarif social s'élevait à 4 994 pour la demi-pension, et à 38 pour le tarif social internat. Près de **3 500**

**formulaire de demande ont déjà été reçus pour cette nouvelle année au Conseil départemental et sont en cours d'instruction.**

## Soutenir la pratique d'activités culturelles et sportives

### > Dans le domaine de la culture

Depuis plusieurs années, le Département a souhaité favoriser l'accès à la culture pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup> par **le biais du Shake@do**, passeport culturel d'une valeur de 40 € qui permet aux détenteurs (sans condition de ressources) d'assister à un événement culturel ou sportif, fréquenter un équipement culturel ou sportif, payer leur licence sportive, acheter un livre, un CD... 966 chèques ont été utilisés pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Département finance par ailleurs aux établissements 70% des frais de transports et une partie des activités dans le cadre des **sorties scolaires avec ou sans nuitées** sur les sites départementaux → Centre de la Mémoire d'Oradour ; Musée d'art contemporain - Château de Rochechouart ; Archives départementales ; Lac de Saint-Pardoux ; site de Châluçet-Ligoure ; forêt départementale des Vaseix ; la Tourbière des Dauges, le Centre Adrien Roche à Meschers ; l'Hôtel du Département à Limoges. Plus de 4 000 collégiens ont pu visiter l'un de ces sites durant l'année scolaire 2024-2025.

Depuis 2024, année du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille du Mont Gargan, la prise en charge des déplacements vers ce site est également remboursée afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de s'y rendre.

### > Dans le domaine du sport

Le Département souhaite favoriser l'accès des collégiens à une grande diversité d'activités sportives, en attribuant une aide **Pass'Club** à l'achat d'une **licence sportive d'une valeur de 25 €**, sans condition de ressources, par enfant et année scolaire, à tous les élèves de classe de 6<sup>ème</sup> et aux enfants de la tranche d'âge 11-12 ans accueillis en établissement spécialisé.

Le Département finance également **les frais de transport des collégiens dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive** et prend en charge les droits d'entrée piscine sous certaines conditions (absence d'équipement déjà subventionné à proximité) pour l'enseignement du savoir-nager. Sur l'année scolaire précédente, 15 établissements ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 63 231 € pris en charge.

## Accompagner les collégiens dans leur parcours de citoyen

### > Poursuite du Parcours laïque et citoyen

Le **Parcours laïque et citoyen (PLC)**, mis en place à la rentrée 2023 se poursuit, permettant d'offrir aux collègues volontaires un large choix de propositions culturelles et artistiques articulées autour de quatre thématiques : éco-responsabilité, mémoire et résistance, liberté d'expression et engagement et vie démocratique.

49 projets ont été déployés dans 30 collèges en 2024-2025. Pour cette nouvelle année scolaire, **30 collèges vont participer à 58 projets, portés par 26 structures associatives et départementales pour un budget total de 60 000 €.**

### > Lutter contre la précarité menstruelle

Le Département soutient des projets pédagogiques spécifiques en lien avec la citoyenneté, notamment en matière de lutte contre la précarité menstruelle. **21 distributeurs de protections hygiéniques ont déjà été installés dans les collèges volontaires.** La collectivité a accompagné financièrement les établissements à hauteur du coût de l'équipement et de son primo-approvisionnement.

## Poursuivre les actions en matière de développement durable

### > Objectif moins de gaspillage et moins de déchets

**Depuis 2023, le Département a mis en relation les collèges avec des éleveurs canins pour la valorisation de certains déchets alimentaires.** Des achats de contenants ou bornes de tri ont été effectués. Les bornes de tri sont intégrées lors des travaux de réfection des zones de plonge.

En collaboration avec le SYDED, les collégiens et les équipes sont sensibilisés à la réduction des déchets lors de visites anti gaspillage alimentaire. Un accompagnement est aussi réalisé en lien avec le SYDED et Limoges Métropole pour le compostage des biodéchets. Enfin, trois établissements ont signé une convention pour le don alimentaire avec la Banque alimentaire de la Haute-Vienne.

Le Département accompagne par ailleurs (de façon financière et/ou technique) des projets pédagogiques et innovants en faveur du développement durable : le collège Gisèle Halimi à Saint-Mathieu a ainsi été soutenu pour la création de son rucher pédagogique.

### > De nouvelles pratiques pour l'entretien des locaux

Les collèges et équipes mobiles ont été dotés de chariots de pré-imprégnation, et une expérimentation est en cours avec des aspirateurs robots. Ces solutions sont plus respectueuses de l'environnement et permettent de limiter les troubles musculo-squelettiques.

## RÉALISER DES TRAVAUX ÉCO-RESPONSABLES

Des opérations de réhabilitation/rénovation des bâtiments existants sont continuellement menées en vue de :

### > maîtriser la consommation d'énergie

- Avec la pose d'une isolation renforcée en toitures et façades et de menuiseries performantes (majoritairement isolation par l'extérieur). Sur les 30 collèges, 27 ont été réalisées avec isolation par l'extérieur (24 collèges), ou l'intérieur (trois collèges en zone classée). Une opération de renforcement d'isolation par l'extérieur est en cours au collège d'Isle, et trois sont à l'étude (2<sup>nde</sup> phase à Pierre-Buffière, bâtiment externat 2 et salle polyvalente à Couzeix, gymnase de Pierre Donzelot).

- Également en agissant sur les équipements techniques par l'installation d'appareils de production de chaleur et d'eau chaude performants et de systèmes de régulation, de programmation et de gestion (GTB).



### > **réduire l'usage des énergies fossiles**

- Par le raccordement des biens départementaux aux réseaux locaux de chaleur produite par biomasse. Cinq collèges sont raccordés dont quatre sur Limoges (Calmette, Maurois, France, Ronsard), ainsi que le collège d'Eymoutiers. Huit sont en cours d'étude en relation avec les communes et les intercommunalités concernées (Bessines-sur-Gartempe, Couzeix, Saint-Junien, Firmin Roz, Guy de Maupassant, Pierre Donzelot, Léon Blum à Limoges).
- Avec la mise en place de chaufferies biomasse en remplacement et/ou complément de chaufferies à énergie fossile.

Une Convention (Energies Service Public 87) a été signée en 2020 avec le SEHV pour lancer en priorité des études de diagnostic et de faisabilité sur l'ensemble des collèges. Le Département a été lauréat, en association avec le SEHV, de l'appel à projet ACTEE Eucalyptus aidant :

- ✓ le financement de diagnostics énergétiques sur l'ensemble des collèges permettant d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement en matière de rénovation thermique et de proposer des nouvelles mesures aidant à diminuer les charges de fonctionnement ;
- ✓ le recours à un économiste de flux ;
- ✓ le financement de matériel nécessaire au suivi des consommations énergétiques.

### > **intégrer des énergies renouvelables solaires photovoltaïques**

Deux collèges sont équipés d'une installation photovoltaïque sous maîtrise d'ouvrage directe (Isle en 2021 et Saint-Sulpice-les-Feuilles en 2024). Les collèges Anatole France et Firmin Roz bénéficient d'une partie de la production photovoltaïque dans le cadre d'une autoconsommation collective patrimoniale réalisée via l'installation implantée aux garages départementaux à Limoges en 2024. Pour le collège de Rochechouart, des travaux sont en cours pour une mise en production escomptée d'ici fin 2025.

## Présentation succincte du collège Jean-Baptiste Camille Corot à Aix-sur-Vienne

### > **Le collège en bref**

642 collégiens venant des communes d'Aix-sur-Vienne, Beynac, Bosmie l'Aiguille, Burgnac, Meilhac, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-sous-Aixe et Séreilhac effectuent leur rentrée dans l'établissement, qui compte 23 divisions.

Sur les 648 élèves qui fréquentaient l'établissement en 2024-2025, on comptabilisait 575 collégiens demi-pensionnaires.

87 762 repas ont été servis en 2024. Au premier semestre 2025, les produits durables et de qualité représentaient 24 % des approvisionnements (contre environ 15 % en 2024), et les produits issus de l'agriculture biologique atteignaient 10,85 % (contre 5,5 % en 2024). Bien que ces chiffres restent en deçà des objectifs fixés par la loi Egalim, la progression est notable.

A noter que la demi-pension accueille les élèves de l'ALSH le mercredi.

### > **Le personnel encadrant**

**Principal :** Emmanuel SEMBLAT

**Principales adjointes :** Marie-Luce ANCETE et Marie-Ange LEBRUN

**Gestionnaire :** Julien PLUYAUD

Par ailleurs, **le collège compte 13 postes agents techniques territoriaux** des établissements d'enseignement. Ces agents du Conseil départemental assurent l'entretien des locaux, la maintenance, l'accueil et la restauration.

## > Les travaux de rénovation

**Le collège a bénéficié de plus de 700 000 € de travaux depuis 2022.**

Ces investissements ont notamment porté sur le remplacement du système de sécurité incendie, la création d'un espace de travail multimédia dans la salle polyvalente ou encore, cette année, sur la restructuration complète de la plonge du restaurant scolaire.

Par ailleurs, les **études relatives à la réfection de l'isolation et l'étanchéité des toitures terrasses de l'ensemble des bâtiments sont en cours**. Elles intègrent notamment la possibilité d'installer une production photovoltaïque.

## Présentation succincte du collège Firmin Roz à Limoges

### > Le collège en bref

340 collégiens venant des quartiers de Limoges-Beaubreuil et des Landes de Faugeras, ainsi que des communes du Palais-sur-Vienne et de Saint-Priest-Taurion (les élèves domiciliés dans ces deux communes peuvent choisir indifféremment le collège Pierre Donzelot ou le collège Firmin Roz) effectuent leur rentrée dans l'établissement, qui compte 15 divisions.

Le collège est chef de file de la cité éducative de Beaubreuil, regroupant les établissements scolaires du quartier (groupes scolaires Gérard Philipe, Marcel Proust, Les Homérides et Jean Montalat et le collège Anatole France).

Sur les 318 élèves qui fréquentaient l'établissement en 2024-2025, on comptabilisait 220 collégiens demi-pensionnaires auxquels s'ajoutent 116 primaires. 26 278 repas ont été servis en 2024. Au premier semestre 2025, les produits durables et de qualité représentaient 25,9 % des approvisionnements (contre environ 19 % en 2024), et les produits issus de l'agriculture biologique atteignaient 23,1 % (contre 15 % en 2024). Bien que ces chiffres restent en deçà des objectifs fixés par la loi Egalim, la progression est notable.

Le tri des déchets est réalisé par les élèves, dans des contenants mis à leur disposition. Les bio-déchets sont valorisés par un éleveur canin.

### > Le personnel encadrant

**Principale** : Pauline DEVILLE  
**Secrétaire général** : Eric DEBOUDT

Par ailleurs, **le collège compte 8 postes agents techniques territoriaux** des établissements d'enseignement. Ces agents du Conseil départemental assurent l'entretien des locaux, la maintenance, l'accueil et la restauration.

### > Les travaux de rénovation

Deux opérations majeures ont été réalisées sur cet établissement scolaire en 2023 et 2025. En 2023, un investissement de **550 000 € a permis la réfection des façades, de la demi-pension, des salles technologiques** et des logements. En 2025, un nouvel investissement de 330 000 € a porté sur la **création d'une cuisine pédagogique, sur la rénovation de la salle de sport, du vestiaire EPS et du réfectoire** (2<sup>ème</sup> tranche).